

## ANALYSE

Dès les élections municipales passées Monsieur Le Maire demandait au Conseil Municipal de reprendre les mêmes engagements qu'en 2012, engagements qui, manifestement, n'engageaient à rien :

⊕ vote d'une délibération 079/2014 intitulée : Agenda 21 local - Poursuite de l'**opérationnalisation**

avec

- ⊕ réactivation de l'instance de pilotage
- ⊕ création d'un nouveau CESEM

A noter que les critères retenus pour être sélectionné au sein du CESEM demeurent, à ce jour, totalement inconnus, tout comme la signification du terme "opérationnalisation".

Par ailleurs, synthétisons les couleurs de ce bilan d'étape :

Axes et actions	Degré de réalisation
Axe 1 9 actions	<b>9 objectifs non atteints</b>
Axe 2 9 actions	<b>9 objectifs non atteints</b>
Axe 3 10 actions	<b>3 objectifs non atteints</b> <b>4 absences totales de données factuelles</b> <b>3 objectifs atteints</b>

Devrions-nous être rassurés ? Ou bien, devons-nous dénoncer le rideau de fumée permanent qui voile les prises de décision ou de non-décision ?

Notons l'absence de certains termes ou expressions dans l'ensemble des 28 actions de l'agenda21 local:

- ✓ nourriture bio, approvisionnement bio
- ✓ économie circulaire (1)
- ✓ produire local
- ✓ maraîchage, maraîcher
- ✓ zone agricole
- ✓ tableau de bord
- ✓ recyclerie (2)
- ✓ pesticides
- ✓ filière bois, chaudière bois, réseau de chaleur
- ✓ photovoltaïque
- ✓ économie d'énergie
- ✓ régie municipale

(1) *L'économie circulaire est une expression générique désignant un concept économique qui s'inscrit dans le cadre du développement durable et s'inspirant notamment des notions d'économie verte, d'économie de l'usage ou de l'économie de la fonctionnalité, de l'économie de la performance et de l'écologie industrielle (laquelle veut que le déchet d'une industrie soit recyclé en matière première d'une autre industrie ou de la même).*

*Son objectif est de produire des biens et services tout en limitant fortement la consommation et le gaspillage des matières premières, et des sources d'énergies non renouvelables ;*

(2) **Recyclerie**

*Acteurs du réemploi, les recycleries, également appelées ressourceries, collectent des biens ou équipements encore en état de fonctionnement mais dont les propriétaires souhaitent se séparer, les remettent en état pour les revendre d'occasion à des personnes ayant des revenus modestes, ou en récupérant les matériaux pour l'industrie du recyclage.*

## PROPOSITIONS

Nous avons recensé quelques propositions qui pourraient être retenues si Monsieur le Maire écoutait les instances municipales (commissions) et les instances citoyennes (CESEM) sans préjuger, bien sûr, de la mise en place de l'ensemble des tableaux de bords qui permettraient des analyses factuelles donnant la possibilité à chacun de juger de la réussite ou du bien-fondé des actions mises en place.

### **AXE 1 - Une commune exemplaire**

#### **Action 1 : renforcer les services de transports en commun**

Mettre en place un vrai service de transport en commun qui permettrait d'habiter Canéjan et de travailler ailleurs sans être obligé de disposer d'un véhicule par travailleur.

#### **Action 2 : Faciliter les déplacements doux et alternatifs**

Présenter lors du débat d'orientation budgétaire 2015 un programme pluriannuel d'investissement de construction de pistes cyclables vers les zones d'activités et le tramway et la mise en place de dispositifs de parage et de gardiennage des vélos.

En parallèle, renforcer la présence de la police municipale sur les zones de circulation cyclables.

#### **Action 5 : Accroître les performances énergétiques des bâtiments publics**

Créer un véritable tableau de bord de tous les bâtiments recensant la consommation de tous les fluides avec mise à jour annuelle, seule façon de mesurer l'évolution des consommations.

#### **Action 6 : Mettre en place un plan pluriannuel d'Éclairage Public (efficacité énergétique)**

Sélectionner une zone test, rassembler les chiffres de consommation puis diminuer la durée de l'éclairage et faire le bilan de l'expérience ... bilan partagé bien sûr !!

#### **Action 8 : Soutenir les projets innovants dans le domaine des réductions d'énergie**

Faire un bilan de l'aide pour l'installation de chauffe-eau solaire et développer cette aide pour la rendre plus attractive (aucune demande en 2013...et seulement 1 000 € au budget 2014). Développer le photovoltaïque.

#### **Action 9 : Lancer une étude en vue de la réhabilitation des bâtiments publics ...**

Fusionner cette action avec l'action 5

## AXE 2 - Une commune responsable

### **Action 11 : Réduire la consommation en eau des bâtiments publics ...**

Fusionner cette action avec les actions 5 et 9

### **Action 15 : Étudier la mise en place de tarifications adaptées ...**

Il s'agit là d'une action majeure qu'il convient d'aborder franchement à partir d'un état des lieux sans concessions, réalisé en toute transparence.

## AXE 3 - Une commune solidaire

### **Action 19 : Concrétiser le projet des jardins familiaux**

Remettre en marche la dynamique impulsée par les personnes intéressées par les jardins familiaux, les accompagner en tant que de besoin dans une démarche autonome de structuration compatible avec la politique municipale et leur permettre simplement de cultiver sereinement leur jardin.

### **Action 22 : Poursuivre les efforts en faveur des 20% de logements sociaux**

Augmenter très nettement la part de logements sociaux dans les nouveaux programmes de construction, en imposant aux promoteurs un cahier des charges axé sur le développement durable et non sur la rentabilité immédiate du produit. Déterminer un objectif d'atteinte du nouveau seuil de 25% bien avant 2024 !!

Il serait tout à fait envisageable que la commune soit maître d'ouvrage d'opérations, en déléguant la construction et la gestion à des organismes spécialisés. Cela permettrait de maîtriser les prix de vente et de location, notamment grâce à l'un des premiers principes budgétaires qui interdit aux collectivités toute prise de bénéfices.

